

**20 mai 2015****à 21h00**

Présents : CANALIS Josette, CESCO Yolande, CHESNAY Patrick, FERAUD Olivier, GACQUIERE Jean, GUY Raymond, MARTIN-BOURNAZEL Florence, MIRC Véronique, PENNAVAYRE Jean-Pierre, VANDERCAMERE Michel.

Absente représentée : VALISSANT Marie-France, (procuration à MARTIN-BOURNAZEL Florence)

Monsieur le Maire demande de modifier le déroulement de l'ordre du jour en ajoutant une délibération pour des avenants au marché de l'assainissement collectif, une autorisation pour la création et la mise en place d'une supervision du réseau assainissement et une rubrique pour la désignation d'un coordinateur pour le recensement 2016 sur la commune.

Secrétaire de séance : CESCO Yolande

Date de convocation : 13 mai 2015

Monsieur le Maire donne quelques nouvelles sur l'état de santé de Marie-France et informe son Conseil sur la mauvaise interprétation faite par certaines personnes sur l'attribution des subventions du budget 2015.

Il précise la venue de Mr HOLLANDE à Carcassonne et rappelle le rôle du Maire et des Adjointes en matière de pouvoir de police.

#### 1 – Approbation du compte rendu du 15 avril 2015

Ont été abordés lors de la séance du 15 avril 2015 :

- Le positionnement du conseil sur le projet éolien ;
- L'approbation des CR des 18 février et 02 mars 2015 ;
- Présentation et vote des comptes administratifs et de gestion 2014 ;
- Présentation et vote du budget prévisionnel 2015 ;
- Délibération pour instruction urbanisme par la CCCLA ;
- Délibération pour un avenant aux travaux d'assainissement ;
- Délibération pour occupation du domaine public ;
- Délibération pour acquisition du garage Habigand ;
- Délibération pour adhésion de la CCCLA au SYADEN ;
- Report de la délibération d'approbation du schéma de mutualisation à ce conseil ;
- Questions et informations diverses (colonne verre et Noël des anciens).

Aucune modification n'étant demandée, les Conseillers présents émargent à l'unanimité le présent compte rendu.

#### 2 – Délibération pour groupement de commande voirie

Monsieur le Maire explique qu'un appel d'offre spécifique complémentaire, pour un groupement de commande voirie, avait été passé par les communes qui avaient fusionné avec la communauté de communes de Castelnaudary et du Bassin Lauragais. Cet appel d'offre va être renouvelé pour l'ensemble des communes du CCCLA adhérentes pour un groupement de commande voirie. Cette procédure n'engage en rien l'obligation de la commune à retenir l'entreprise choisie pour la réalisation des travaux de voirie, d'entretien des fossés et d'élagage. C'est une base dans le cadre d'un bordereau de prix.

Pour représenter notre commune Monsieur le Maire se propose comme membre titulaire et Mme CANALIS Josette comme suppléante.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion.

### 3 – Délibération pour approbation du schéma de mutualisation de la CCCLA

Monsieur le Maire précise que cette délibération était inscrite au dernier Conseil et qu'elle avait été reportée par manque de temps pour lire les nombreux documents communiqués. Il rappelle que cette démarche instituée par l'Etat est obligatoire pour les communautés de communes dans le cadre de la réforme territoriale. Elle est sensé avoir des répercussions sur l'attribution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) aux inter-communautés.

En résumé, il s'agit de faire des économies en mutualisant certaines démarches ou encore certains produits. Cette mutualisation existe déjà dans le cadre de la réfection de la voirie ou l'entretien de l'éclairage public. C'est également le cas pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols par la CCCLA.

Cette mutualisation peut se traduire également dans le cadre de partages de prestation de services, de bien. Le prêt de matériel des services techniques de la CCCLA entre également dans ce cadre. En conséquence Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable au projet de mutualisation 2015/2020 ainsi que pour le plan d'action de 2015.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la présente proposition.

### 4 – Délibération aménagement de la commune

Pour information, Monsieur le Maire précise que l'utilisation des pesticides, qui relève du code rural et de la pêche maritime, va être proscrite pour les collectivités territoriales, bien avant l'interdiction de la vente aux particuliers. La commune se doit donc d'engager une démarche dans ce sens, avec également en l'esprit une réduction de l'utilisation de l'eau pour les végétaux et également une réduction du coût de la main d'œuvre pour un meilleur résultat paysager pour notre environnement. Dans le cadre des objectifs à atteindre il a chargé une équipe du conseil municipal pour cette mission. Aujourd'hui une proposition d'étude sur les prestations liées à la mise en place d'un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) a été réalisée par la chambre d'agriculture de l'Aude.

Cette étude s'articule autour de 6 phases

1. Inventaire des pratiques de la commune ;
2. Définition des objectifs d'entretien ;
3. Classement des zones à désherber selon le niveau de risque de transfert vers la ressource en eau et choix des méthodes d'entretien ;
4. Définition des opérations à mener ;
5. Définition des actions nécessaires à la mise en place des différents modes d'entretien des espaces, suivi de la démonstration et de la formation pour les agents communaux ;
6. Enregistrement des pratiques d'entretien de l'espace communal et bilan annuel du plan des désherbages ;

Le coût prévu est de 6500€ TTC pour la chambre d'agriculture de l'Aude avec mise en concurrence d'un minimum de deux bureaux d'études.

Cette étude aura le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à la hauteur de 80% de subvention. Coût réel pour la commune de cette étude 2200€ avec un retour de la TVA si une action est engagée après l'étude.

Florence MARTIN propose une formation pour les employés communaux, Jean GACQUIERE souhaiterait qu'on responsabilise les habitants pour l'entretien et le fleurissement de leur espace proche. Michel VANDERCAMERE trouve la note un peu salée pour notre commune étant donné le peu d'espaces verts à traiter ou à étudier. Il préfère une formation du personnel sur ce thème.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition par 6 voix pour (2 abstentions : Michel VANDERCAMERE et Véronique MIRC et 3 contre : Jean GACQUIERE, Yolande CESCO, Josette CANALIS)

#### 5 – Délibération pour changement de statut des logements sociaux de la résidence Habigand

Monsieur le Maire explique que la réalisation des logements sociaux, au 10 rue de la mairie, avait eu le soutien de l'État par l'attribution de subventions particulières. Cette aide avait pour conséquence l'établissement d'un engagement qui nous liait à l'État pour l'attribution de ces logements avec certains critères de sélections. Cette convention qui porte le n° 11/3/09-1992/78.198/953 du 16 septembre 1992 expirait le 30 juin 2002 et était reconduite tacitement pour des périodes triennales.

Monsieur le Maire demande de l'autoriser à faire les démarches nécessaires auprès de l'administration pour annuler cette convention et permettre ainsi de transformer les logements sociaux de la résidence Habigand en logement communaux à la date anniversaire de l'expiration de la convention.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la présente proposition.

#### 6 – Délibération pour montant amende suite à modification et déplombage compteur eau AEP

Monsieur le Maire explique que certains propriétaires ont une fâcheuse habitude de toucher aux compteurs d'eau AEP sans autorisation de la mairie, soit par méconnaissance du règlement, soit par filouterie. Il précise que l'amende prévue dans le règlement sur l'eau de la commune commence à dater et n'est pas du tout dissuasif. En conséquence, il propose d'approuver une modification du règlement pour réévaluer le montant de cette amende à un minimum de 300€ après constat par une personne assermentée (mairie ou adjoints)

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, il est adoptée une amende de 350 € + forfait pour la consommation.

#### 7 – Autorisation poursuite achat cache conteneur OM

Monsieur le Maire demande de l'autoriser à poursuivre la mise en place de cache conteneurs pour ordures ménagères avec en priorité la zone des Armengauds/Bracadelles et le cimetière.

Les projets réalisés à ce jour donnant entière satisfaction, un avis favorable est donné à l'unanimité pour ces nouvelles installations.

#### 8 – Autorisation négociation passage canalisation en terrain privé

Monsieur le Maire précise que les travaux de l'assainissement collectif nous réservent au fur et à mesure de leurs avancements des surprises. La dernière en date concerne l'impossibilité de raccorder la propriété d'Aurore Brunel par le domaine communal. La seule solution possible consiste à passer par les jardins de madame et monsieur Denis Brunel.

La réglementation n'oblige pas cette solution cependant Monsieur le Maire demande l'autorisation de valider cette procédure qui fera l'objet d'une convention de passage pour canalisation entre la mairie et la famille Denis Brunel avec un avenant au marché.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ensemble de ses propositions et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

#### 9 – Avenant n° 2 et n° 3 au dossier assainissement collectif

Dans le cadre des surprises du dossier assainissement, comme déjà signalé lors de précédent conseil, les propriétés des familles Dollet et Lalet ont été oubliées dans l'élaboration du marché. Le montant du raccordement s'élève à 10 400€ TTC

Monsieur le Maire rappelle également que pour l'obtention des subventions, une clause stipule que le contrôle du réseau par un organisme indépendant est nécessaire pour vérifier la conformité au regard des risques de pollution (passage d'une caméra). Coût de l'opération entre 6 000 et 8 000 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ces avenants au marché afin de raccorder ces propriétés prévues dans le schéma d'assainissement collectif et valider le marché de contrôle du réseau.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

#### 10 – Création et mise en place d'une supervision sur les réseaux

Afin de pouvoir détecter toutes anomalies sur les réseaux de l'assainissement, il est nécessaire de créer et de mettre en place une supervision des différentes pompes. Cette supervision regroupera également la surveillance du réservoir AEP.

Le coût du développement informatique est de 1600€ HT et l'abonnement forfait annuel de supervision est fixé à 720€ HT

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'effectuer la démarche nécessaire pour acquérir ce genre de prestation évaluée à un montant de 3 000€ TTC

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la présente proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

#### 11 – Orientation réfection voirie

Monsieur le Maire expose les doutes qu'il avait eu sur l'attribution des subventions par le Conseil Départemental. Il précise que lors de sa visite, notre conseillère départementale lui a affirmé que Mr VIOLA était contre toute forme de ségrégation. Il confirme que par lettre en date du 30 avril 2015, la cellule d'aide aux communes du conseil départemental de l'Aude a fait savoir

qu'elle ne retenait pas notre dossier de subvention 2015 pour les travaux de voirie, sans d'autres explications, et que cette demande devait être représentée pour 2016.

Le réseau routier doit être rénové en temps et en heure sous peine que la dégradation ne s'accélère rapidement, surtout par des hivers rigoureux. Peut-être que les conseillers départementaux de la commission d'attribution des subventions ne sont pas sensibilisés par la sécurité routière ?

En conséquence, Monsieur le Maire demande pour cette année de poursuivre la réfection des voies communales de grand passage (chemin des Brunels, d'Issel et chemin Vieux). Pour le restant, un entretien courant de bouchage de trous ainsi que le curage nécessaire des fossés sera réalisé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré un accord unanime est donné à l'ensemble de ces propositions.

## 12 – Questions et informations diverses

### 12.1 – *Vente grange de la commune*

Une offre de 18 000€ nous a été faite pour l'achat de la grange située dans le village pour une mise en vente de 25 000€.

Proposition rejetée. Prix annoncé maintenu pour l'instant

### 12.2 - *Entretien débroussailleuse*

Une demande de changement de débroussailleuse, pour vétusté et pannes, a été initiée par les employés communaux. Il a été demandé un devis de remise en état de la AS Motor. Coût 600€ contre 3000€ l'achat d'une neuve. Monsieur le Maire précise que c'est un matériel solide, mais qu'il faut l'entretenir sérieusement avec une utilisation à bon escient. Après consultation de la commission urbanisme, la remise en état la débroussailleuse sera demandée.

### 12.3 – *Achat brosse désherbage*

Afin de commencer à ne plus utiliser de désherbant pour l'entretien des rues du village, il est proposé l'achat une brosse qui s'adapte sur les rotos. Coût de l'opération environ 70€ chez Melix.

Accord unanime pour cet achat.

Désignation d'un coordinateur pour le recensement communal 2016.

Mr PAPAIS Patrick a été désigné.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Patrick CHESNAY

Les Conseillers Municipaux présents